

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Convocation 14 01 2025

Le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Ghislaine COINDARD, Edith LAFFUGE, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

Etait représenté : Romain LAFFUGE a donné procuration à Jean-Luc LAFFUGE.

Etait absente : Jennifer VIGOGNE

Secrétaire : Edith LAFFUGE

RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour faire suite au démontage du clocher, le Conseil Municipal étudie sa reconstruction.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE LE PRINCIPE de reconstruction du clocher de l'église pour un montant estimatif hors taxes de 198 633 €
- SOLLICITE
 - o l'aide de l'État au titre de la DETR
 - o l'aide du Département dans le cadre du programme patrimoine communal Côte d'Or.

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2025

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour 2025 :

- 100 €uros pour l'AFM Téléthon (à l'unanimité)
- 50 €uros pour l'amicale des donneurs de sang bénévoles (8 pour - 1 abstention)

Il a été décidé de ne pas attribuer de subvention à :

- l'Entraide Cantonale
- Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec le Département pour les prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de la renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement de la convention avec le Département pour les prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

ENTRETIEN DU VILLAGE

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le devis d'AGEI PRO 21, d'un montant de 4 259.80 Euros Hors Taxes, soit 5 111.76 € TTC, pour l'entretien du village 2025.

PROGRAMME TRAVAUX 2025

Afin de préparer le Budget 2025, des devis seront demandés pour les travaux suivants :

- Abattage du sapin dans la cour du logement communal 7 rue de la Mairie
- Installation d'une lumière radar dans la cour de l'école
- Diagnostic électrique des bâtiments communaux
- Installation d'une lampe de rue le long du Chemin piétonnier rue de la Mairie (le poteau est déjà existant)
- Suppression d'une lampe de rue au croisement de la Forestière
- 2^{ème} tranche des travaux du Chemin piétonnier rue de la Mairie
- Diagnostic fosse septique de la Mairie.

Les travaux seront réalisés en fonction des montants et du budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan de la fête de Noël
- Réflexion sur le bulletin municipal
- Une enquête sera réalisée auprès des seniors afin de connaître leurs besoins et d'éventuellement mettre en place des ateliers leur permettant de faciliter leur quotidien.
- La Communauté de Communes CAP Val de Saône avait programmé, pour début 2025, l'installation de bornes bio-déchets dans toutes les Communes du territoire. N'ayant pas trouvé l'équilibre budgétaire de ce nouveau service, l'installation de ces bornes est reporté.